



Commission Formation Rhône-Alpes

Commission Formation Mercredi 30 mars 2011 Voiron

Membres présents :

- Philippe COUTAZ (CD de l'Ain) philippe.coutaz@rocaltitude.fr 06.31.96.59.07
- Robert BELLISSENT (CD de l'Isère) rbellissent@yahoo.it 06.62.69.11.07
- Serge LAGORIO (CD de l'Isère) serge.lagorio@wanadoo.fr 06.08.43.85.71
- Dominique GILGENKRANTZ (CD du Rhône) d.gilgenkrantz@ffme69.fr
- Victor DULAC (CD du Rhône) vicdulac@gmail.com 06.77.86.21.43
- Jocelyne JACQUEMIN (CD du Rhône) jocelyne.jacquemin@neuf.fr 06.21.38.11.06
- Cristol BELLISSENT (Salarié du Comité Régional RA) c.bellissent@ffme.fr 06.63.09.38.25
- Serge SCARLATTI (CD du Rhône) serge.scarlatti@wanadoo.fr 06.88.58.20.51

Excusés :

- Denis MILLET (CD de l'Ain) ffme01@free.fr 06.77.87.18.97

Un rapide « tour de table » permet à chacun de se présenter et d'accueillir les nouveaux membres issus de l'élection lors de la dernière assemblée générale du Comité Régional Rhône-Alpes.

Organisation des formations

● SAE – Validation du stage théorique et validation de la période d'encadrement

▶ A l'issue de son stage « Initiateur SAE », le stagiaire est systématiquement enregistré sur l'Intranet avec la mention :

- **"en instance de régularisation"**.

Cette mention signifie qu'il manque une pièce administrative à son dossier. Dans tous les cas, il lui manquera l'attestation de stage pratique (35h d'encadrement en club) qu'il devra faire à l'issue de la formation « Initiateur SAE ». Il peut aussi manquer l'attestation de PSC1... qu'il devra obligatoirement fournir.

L'instructeur veillera à noter sur l'Intranet (bilan – colonne de droite), la nature de la pièce manquante.

▶ A l'issue de son stage, le stagiaire peut aussi être :

- **"ajourné"** s'il doit se représenter assez rapidement devant un instructeur pour valider des acquis mal maîtrisés mais non rédhitoire pour l'obtention du brevet. C'est aussi le cas des stagiaires qui doivent être évalué une nouvelle fois sur la mise en situation pédagogique qui aura lieu à l'issue de son stage pratique.
- **"non admis"** s'il doit suivre de nouveau la totalité de la formation.

▶ La mention **"admis"** est réservée aux stagiaires ayant validé leur période de 35h d'encadrement en club. Elle sera activée par Cristol (Institut de formation Rhône-Alpes) lorsqu'il aura reçu une attestation de stage pratique certifiant que le stagiaire a bien effectué ses 35h d'encadrement.

En attendant la gestion informatisée des stages pratiques dans l'Intranet fédéral, il convient d'inciter les stagiaires à envoyer à l'Institut de formation Rhône-Alpes leur attestation de réussite dès qu'ils ont terminé leur stage pratique (sans attendre de s'inscrire en formation initiateur escalade).

Leur brevet « initiateur SAE » pourra ainsi être validé.

▶ ▶ Il restera à gérer le suivi des PSC1 sur l'Intranet. Actuellement, les stagiaires doivent être titulaires du diplôme de secourisme PSC1 pour valider la formation SAE mais aucune rubrique n'est prévue sur Intranet pour assurer le suivi de ce pré-requis.

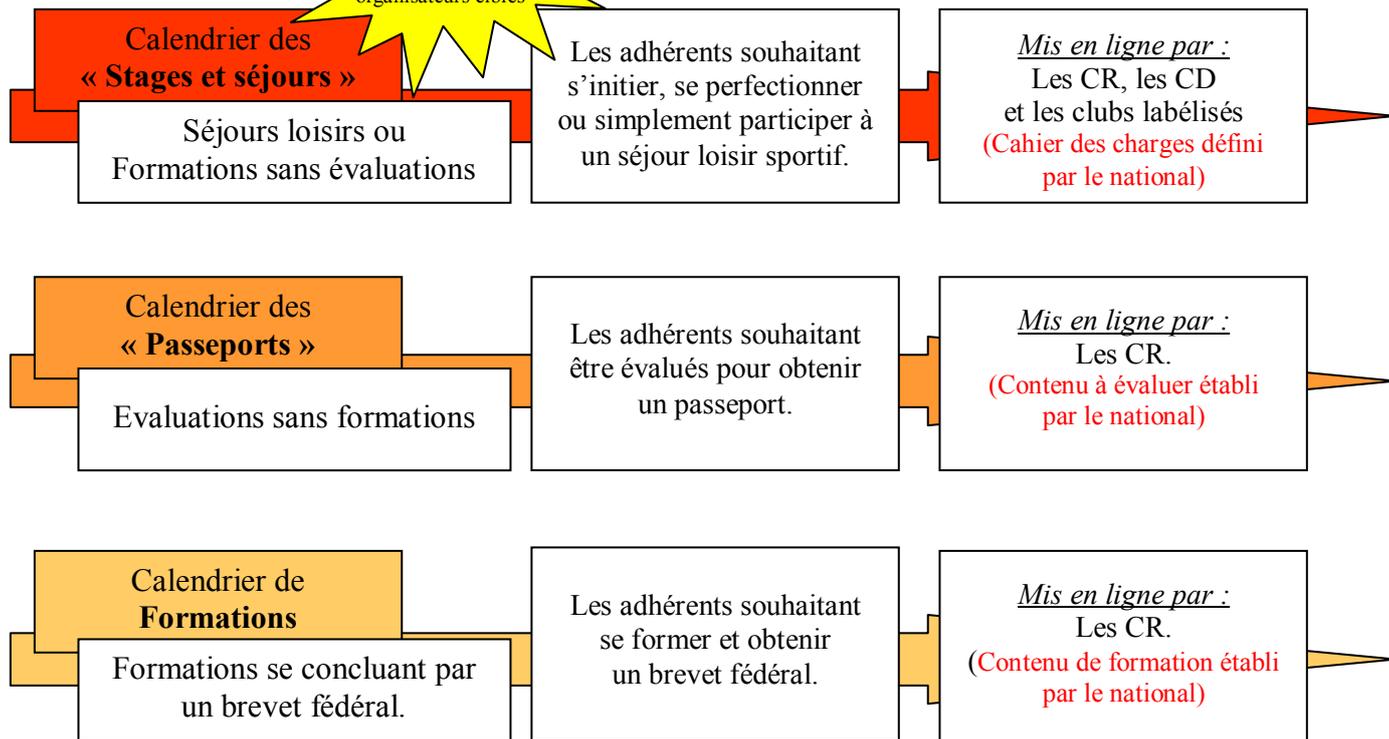
● Cohérence passeport / formation

Rappel terminologique : L'état délivre des **diplômes**, les fédérations délivrent des **brevets**.

Après plusieurs années de débats, la situation est en passe de se clarifier au niveau national pour différencier les temps d'évaluation et les temps de formation. Nous recevons régulièrement des interrogations d'adhérents perdus dans les calendriers fédéraux.

Le fonctionnement exposé ci-dessous est dans sa phase de test sur l'Intranet. Il sera opérationnel à l'entrée de l'été pour une validation par le Conseil d'administration national en septembre prochain.

3 calendriers seront disponibles sur l'Intranet :



Exemple de programmation possible :

- Dans le calendrier « **Stages et séjours** », du 1^{er} janvier au 3 janvier :
3 jours de formation « connaissance de la nivologie et évaluation des risques d'avalanche » à l'initiative du CD X du club labélisé Y ou du CRRR. Les inscrits seront des **stagiaires**.
- Dans le calendrier « **Passeports** », le 3 janvier :
1 jour d'évaluation pour la délivrance du passeport bleu « neige et avalanche » à l'initiative du CRRR. Les inscrits seront des **candidats**.

Le **stagiaire** participant aux 3 jours de formations pourra se présenter à l'évaluation s'il le souhaite, pour obtenir son passeport. Il pourra aussi suivre simplement les épreuves du passeport comme un exercice supplémentaire de fin de formation mais sans se soumettre à la pression de l'examen.

Le **candidat** se soumettra directement à l'évaluation sans avoir bénéficié du stage de 3 jours. Ce sera sa propre décision, il aura estimé qu'il était suffisamment formé par ailleurs.

Il sera aussi possible de ne programmer que le stage de 3 jours, sans lui adjoindre une session passeport. Les stagiaires viendront seulement se former, sans se faire évaluer.

Dans le cas où le stage est encadré par un « instructeur », il conservera la possibilité de valider (à titre individuel) le passeport d'un stagiaire « méritant » qui en aura fait la demande.

Cette nouvelle répartition des rôles correspond à une demande forte, portée par le CRRR depuis plusieurs années, afin de lever le flou sur la différence : formation/évaluation.

Pour se former, pour apprendre, il faut pouvoir prendre le risque de se tromper en s'aventurant dans de nouvelles techniques ou de nouveaux comportements. C'est tout le contraire d'une évaluation pour laquelle on s'astreint à ne montrer que ce qu'on sait faire, en limitant la prise de risque. Il n'est donc pas possible de placer un stagiaire en situation de se former et d'être d'évaluer en même temps.

● **Gestion des candidats ayant échoués à un passeport**

Un candidat ayant échoué à un passeport s'inscrit à une nouvelle session. Il demande une réduction ?

Le passeport étant un « examen » et non une formation, le candidat ne peut pas se prévaloir d'un acquis éventuel obtenu lors de la session à laquelle il a échoué. Il s'inscrit de nouveau à un « examen » et doit en payer la totalité des frais. Pas de réduction particulière.

● **Peut-on demander un passeport par VAE ?**

Le passeport étant un « examen » et un pré-requis pour un brevet, il ne peut s'obtenir qu'en se soumettant aux épreuves prévues pour son obtention. Pas de VAE possible. Contrairement à un brevet.

Fonctionnement de la Commission Formation Rhône-Alpes

● Le point sur la trésorerie de la formation.

Actuellement, nous avons réalisé 25 stages pour l'année 2011.

Nous manquons toujours de lisibilité pour le suivi du budget alloué à la Commission formation Rhône-Alpes. Une procédure permettant de suivre les recettes/dépenses reste à construire.

● Uniformisation du coût des formations

Depuis plusieurs années (depuis toujours ??), les formations fédérales fonctionnent selon les lois de la libre concurrence. Chaque CR et même chaque organisateur définissant seul les tarifs des formations qu'il met en ligne. Il en résulte un questionnement régulier de la part des stagiaires qui ne comprennent pas pourquoi un même « produit » subit de telles variations de tarifs. La crédibilité et le sérieux de certaines formations « peu chères » se trouvent mises en doute, tandis que les formations « chères » sont soupçonnées d'enrichir leurs formateurs !

La commission Formation Rhône-Alpes travaille depuis 4 ans à « borner » certaines dépenses (rémunération des cadres salariés sur les formations, frais administratifs...etc...). Il semble important de finaliser cette démarche pour uniformiser nos tarifs sur un prix moyen.

P.Coutaz et C.Bellissent ont étudié de près le coût réel de nos formations sur les 2 dernières années. Ils ont défini les tarifs ci-dessous comme étant un « prix de commercialisation » acceptable, intégrant un risque limité de déficit et un éventuel bénéfice raisonnable. La notion de déficit/bénéfice étant principalement liée au nombre d'inscrits sur le stage... ce nombre tend à baisser chaque année régulièrement.

100€/jour pour l'alpinisme en 1/2 pension. ALPI=500€ (6 stagiaires, équilibré avec 5 inscrits)

Notons que les derniers stages organisés regroupaient 3 ou 4 inscrits... donc déficit assuré !

50€/jour pour l'escalade en autonomie. SAE = 250€ (12 stagiaires, équilibré avec 8 inscrits)

Généralement le cas pour les stages SAE ou SNE

65€/jour pour l'escalade en 1/2 pension. SNE = 325€ (12 stagiaires, équilibré avec 8 inscrits)

La 1/2 pension est souvent l'organisation retenue pour les SNE

65€/jour pour carto-orientation (1/2 pension)

65€/jour pour neige et avalanche (1/2 pension)

100€/jour pour neige et glace (1/2 pension)

100€/jour pour sécurité sur glacier (1/2 pension)

Le coût des sessions passeport s'alignerait sur les tarifs ci-dessus au prorata du temps nécessaire pour les mettre en œuvre.

Les éventuelles subventions départementales interviendraient en soustraction du prix public affiché.

Ne peut-on pas demander qu'une part de la ponction régionale sur la part CD « Reversement licences » soit affectée à subventionner la formation des adhérents de la région ?

● Anticipation de la programmation des stages

Cristol se charge d'adresser, à tous les coordonnateurs départementaux de formation, un document leur demandant de recenser les « Stages et séjours », les « Passeports » et les « Formations brevetantes » qu'ils souhaitent programmer.

● Le point sur le fonctionnement des premiers stages gérés régionalement

Nous avons des projets pour améliorer le fonctionnement. Qu'en est-il de leur mise en place:

- Disposer d'une programmation des stages, 6 mois à l'avance.
 - o *En cours de réalisation.*
- Répartir la programmation des stages pour éviter une concurrence au sein de la région.
 - o *En cours de réalisation.*
- Mise en place d'une base de données répertoriant nos hébergeurs.
 - o *En cours de réalisation (Cristol assure l'élaboration et le suivi de cette base de données)*
- Soutenir les formations absentes de notre calendrier.
 - o *Déjà réalisé pour « Initiateur Raquettes à neige »... à suivre dans la mise en place du futur calendrier, notamment avec une formation « Initiateur randonnée » certainement programmé fin août 2011.*
- Relier et promouvoir nos formations sur les différents événements fédéraux.
 - o *A construire*
- Tenir à jour la liste de nos instructeurs actifs.
 - o *En cours de réalisation sur la région... avec l'espoir que le relais soit pris par le national en actualisant la liste disponible sur l'Intranet.*
- Privilégier l'accueil et l'accompagnement des stagiaires dès le premier contact par courriel ou par téléphone.

- *En cours de réalisation, assuré par Cristol. A noter que les retours des licenciés est positif, comme le témoigne plusieurs mails louant la qualité de la formation reçue. Le nom des instructeurs apparaîtra (en plus de celui de Cristol – gestionnaire administratif) sur la fiche de présentation de la formation disponible via Internet. Ainsi les nouvelles formations programmées mettent en valeur l'instructeur du stage. Par exemple : « Ce stage est encadré par Arnaud Becker, instructeur ffme et BEES escalade. »*
http://www.ffme.fr/formation/CALENDRIER_fiche.php?id=3732
- Simplifier les procédures administratives pour s'inscrire en formation.
 - *En cours de réalisation.*
- Informer régulièrement les instructeurs de l'évolution des inscriptions sur leur stage.
 - *Information assurée par Cristol. Il se charge d'établir un document listant, dans le détail, les tâches inhérent à la gestion d'un stage pour les répartir entre les différents acteurs (Cristol, CD, instructeur)*
- Mettre en place un protocole organisant les tâches à assurer entre Cristol et l'instructeur.
 - *Voir ci-dessus*
- Gestion et suivi informatisé des factures (partage des docs et des tâches entre les salariés du CR).
 - *En cours de réalisation.*

● **Formation des instructeurs**

Clarification du statut de l'Instructeur

Le statut de l'instructeur semble se clarifier : Ce n'est plus un brevet fédéral de *super-initiateur-formateur-etcétera...teur* attribué à vie aux individus méritants ou pistonnés ! Il devient acquis que ce statut d'instructeur relève d'un agrément fédéral à durée déterminée. Il est accordé :

- Aux adhérents possédant les compétences requises.
- Uniquement sur proposition des Comités régionaux.
- Pour une durée de 4 ans. Au terme de cette période l'instructeur doit solliciter de nouveau la validation de son CR pour s'inscrire à une session de « formation permanente » (*on ne parle plus de recyclage... connoté : usagé !, déchet !...etc...*). A terme, il n'y aura plus de différence entre les sessions destinées aux anciens et aux nouveaux instructeurs.

Formation « instructeur escalade » :

Aucune session programmée pour l'instant. *La rumeur annonce une session pour février 2012.*

Formations d'évaluateur-passeport escalade

Aucune session programmée pour l'instant. L'intranet recense depuis peu, le nombre de passeports délivré par chaque instructeur.

Formation « Instructeur alpinisme » :

Formation à Valloire (n°3474), les **14 et 15 mai 2011**

Nicolas BRAUD (CD26) et Joël WALASEK (CD38) sont inscrits. Pascal FERLAY (CD26) est inscrit (après une mise à jour laborieuse de ses brevets sur l'intranet fédéral due à une recherche des documents le concernant, antérieurs à la mise en place de la gestion informatisée des cursus).

Formation « Randonnée » :

Formation ... *Rien de programmé, la rumeur annonce une session pour novembre /décembre 2012*

Victor DULAC (CD69) est toujours en attente d'une session de validation « Instructeur Carto-orientation ».

Il est toutefois convenu que les candidats proposés par les CR disposent d'une « validation temporaire d'office » jusqu'à l'organisation d'une session par le national.

Formation « Canyon » :

Formation dans le Verdon, les **18 et 19 juin 2011.**

Formation dans les Vallées de Gavarnie, Troumouse et Luz Saint Sauveur, les **24 et 25 septembre 2011**

Johnny CHARPENTIER (CD26) est inscrit. Il lui reste à finaliser le dernier pré-requis exigé : attestation d'un volume horaire d'encadrement.

● **Regroupement des formateurs (harmonisation et partage d'expérience)**

Notre arlésienne... Pourquoi pas en octobre à Buis-les-Baronnies ?... Il reste aussi à en évaluer le coût. On ne désespère pas de réaliser ce projet !

● **Point sur les évaluations individuelles des derniers stages, par les stagiaires.**

Cristol modifie l'adresse du Comité Régional sur les documents d'évaluation remis aux stagiaires (pour qu'ils les adressent au bon endroit !). Il renvoie ensuite une maquette de ce document modifié à tous les instructeurs pour info, et systématiquement à tous les instructeurs quelques jours avant le début du stage qu'ils encadrent.

R.Bellissent centralise les évaluations de formation renvoyées par les stagiaires. Le taux de satisfaction reste très important. Les mauvaises notes portent généralement sur des domaines échappant à notre initiative (hébergement, nourriture...). Ils font souvent l'objet d'avis contraires au sein d'un même stage, certains les

appréciant et d'autres les dénigrant. L'appréciation de la qualité de l'hébergement ou de la restauration relevant souvent d'une vision très personnelle et assez subjective !

● **Divers**

Quel traitement financier pour l'annulation d'un stage par un licencié ?

- Les conditions sont précisées au bas de fiche d'inscription adressée au stagiaire (petits caractères !)
- Il est toutefois admis qu'une annulation pour raisons médicales pourra faire l'objet « d'un geste commercial » en remboursant la somme versée.

Liste des adhérents élus dans les différentes commissions lors de l'Assemblée générale du 25 février 2011.

Voir ANNEXE n°1 ci-dessous

Fin de la réunion à 22h15... Merci Cristol pour la prise en charge de la logistique culinaire de cette réunion.

Rédaction conjointe

Philippe COUTAZ

Cristol BELLISSENT



Commission Formation
Mercredi 30 mars 2011
Voiron

Annexe n°1 **Elus lors de l'AG du 25 février 2011**

MONTAGNE

1	Yannick IDELON	38	EVA VOIRON
2	Claude GABAY	69	GAUL VILLEURBANNE
3	Gilles TAHON	42	CIMES ET ROC FIRMINY
4	Jean-Christophe DIMANCHE	38	CSP GRENOBLE
5	Jocelyne JACQUEMIN	69	ASVEL VILLEURBANNE
7	Serge SCARLATTI	69	SPM SAINT PRIEST
9	Jean-Louis SCIBERRAS	69	ASVEL VILLEURBANNE
10	Benjamin RIBEYRE	26	ESCAPADE CLUB ROMANAIS
11	Michel ETCHESSAHAR	38	ESCALADE CLUB DE L'ISERE

ESCALADE

1	François PERALDI	26	MINERAL SPIRIT VALENCE
2	Cyril MATHIVET	38	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES
3	Eric MICHOU	38	ASVF VILLEFONTAINE
4	Franck CHAPET	69	GLME LYON
5	Bastien DE LATTRE	69	MOUSTECLIP ST GENIS LAVAL
6	Hubert POLICARD	74	ROC EVASION ANNECY-LE-VIEUX
7	Jerome CHAPELLE	38	AMICALE LAIQUE ECHIROLLES
8	Michel DUTEURTRE	74	PLANETE GRIMPE ANNECY
9	Patrick CHEZE	73	CHAMBERY ESCALADE
10	Robert BELLISENT	38	GPE MONTAGNARD PETITES ROCHES
11	Sébastien JOURDAN	07	LA GRIMPE TOURNON
12	Serge VAUVERT	69	CLUB VERTIGE GLEIZÉ
13	Suzanne MATHIEU	42	FJEP ST ETIENNE
14	Bruno ROUX	38	VEUREY

FORMATION

1	Denis MILLET	01	ROC' ALTITUDE (AIN)
3	Philippe COUTAZ	01	ROC' ALTITUDE (AIN)
4	Robert BELLISENT	38	GPE MONTAGNARD PETITES ROCHES
5	Serge LAGORIO	38	GEMSA
6	Serge SCARLATTI	69	SPM SAINT PRIEST
8	Dominique GILGENKRANTZ	69	LA DEGAINÉ CHARBONNIERE
9	Jocelyne JACQUEMIN	69	ASVEL VILLEURBANNE
10	Victor DULAC	69	CRAPAHUT

COMMUNICATION

1	Jean-Luc RIGAU	42	CANTON GRIMP ST GENEST MALIFAU
2	Eric MICHOU	38	ASVF VILLEFONTAINE

SECOURS EN MONTAGNE

JURIDIQUE & DISCIPLINE

1	Eric MICHOU	38	ASVF VILLEFONTAINE
2	Serge VAUVERT	69	CLUB VERTIGE GLEIZÉ